



TRANSPORTS

Fiche numéro 7/01
 Contrat » ENPI/2015/363-767



Transports : l'Union européenne renforce l'autorité maritime tunisienne

L'UE favorise le transfert des compétences française et allemande aux autorités maritimes de Tunisie pour une plus grande efficacité.

↓

SÛRETÉ MARITIME
PORTS
TRANSPORTS
JUMELAGE INSTITUTIONNEL



RÉGIONS

» Toute la Tunisie



PÉRIODE D'EXÉCUTION

» 24 mois (2015-2017)



BUDGET

1,3 million €

- » Instrument IEV
- » Programme P3AT
- » Modalités Jumelage institutionnel
- » Part UE 100 %



BÉNÉFICIAIRES

- » Direction générale de la marine marchande (DGMM)
- » Office de la marine marchande et des ports (OMMP)



MISE EN ŒUVRE

» France et Allemagne

→ CONTEXTE

Avec 135 000 emplois et 98 % du volume des échanges extérieurs de la Tunisie, le transport maritime est un secteur vital pour l'économie du pays. Malgré les réformes de ces dernières années, les 7 ports marchands, les 6 ports de plaisance et la flotte de commerce nationale disposent encore d'une vraie marge de progression pour répondre aux attentes des acteurs économiques (délais, coûts, sécurité). Par ailleurs, l'Organisation maritime internationale a souligné plusieurs améliorations à mener dans l'organisation du secteur maritime et portuaire.

C'est dans ce cadre que la Tunisie a décidé de réformer le secteur en vue d'un rapprochement avec les normes de l'Union européenne, son principal partenaire commercial avec 65 % du trafic. La Tunisie reçoit pour ce faire un réel soutien de l'UE, qui finance un jumelage institutionnel destiné à renforcer l'administration maritime et portuaire tunisienne.

→ OBJECTIFS

Le jumelage, opéré par la France et l'Allemagne, bénéficie du savoir-faire de ces deux Etats-membres sur quatre chantiers : réorganisation de l'administration et de l'autorité maritimes, mise en conformité du cadre réglementaire avec les normes européennes et les conventions internationales, développement d'une stratégie nationale pour le renforcement de la sécurité, de la sûreté et de la protection du milieu marin, mise en place d'un plan de formation.

→ MISE EN ŒUVRE

L'UE met des experts européens à disposition de l'administration tunisienne pour accompagner la réforme du secteur maritime.

Tout d'abord, l'équipe appuie la réorganisation de la DGTMP et de l'Office de la marine marchande et des ports (OMMP) leur permettant de se concentrer sur leurs missions respectives. Cela suppose de nouvelles procédures, des formations et plus de coordination et d'échange entre les deux structures. Parallèlement, le cadre légal et réglementaire est révisé pour y transposer les conventions internationales, telles que MARPOL (prévention de la pollution marine), et le rapprocher des pratiques européennes de référence. Ainsi, il a été décidé de fusionner les quatre codes maritimes en vigueur en Tunisie en un texte commun à toutes les activités en mer (tourisme, industrie, commerce, environnement, etc).

Ce jumelage soutient aussi le développement de procédures en ligne avec les normes internationales. L'accent est mis sur la préparation d'un plan d'action concernant la sécurité des navires et des installations portuaires, la protection du milieu marin, la sécurité de la navigation maritime et les enquêtes sur les accidents et événements en mer. Un guide pour la manipulation et le suivi des marchandises dangereuses est élaboré sur le modèle du système européen HAZMAT. Pour cela, cinq cadres ont visité des structures européennes spécialisées dans la sécurité et la sûreté maritimes.

De plus, le bureau d'enquête a été renforcé par la rédaction de manuels inspirés des résolutions de l'OMI et par la création d'une banque de données des accidents et incidents de mer. Enfin, pour pérenniser les acquis, un important transfert de compétence est prévu. Outre des voyages d'études et la formation de cadres (contrôle des navires, gestion du trafic des navires, etc.), l'action a conçu une stratégie de formation des agents de l'administration maritime.



site internet
www.transport.tn

contact
 rajeh.khemiri@eeas.europa.eu